

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 :

- Règlement 839-1 modifiant le Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'inscription au programme HILO<sup>MC</sup> d'Hydro-Québec (Admissibilité au programme et modification du montant de la subvention)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 839-1 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 9 AVRIL 2024.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière